



## Comité d'équité de diversité et d'inclusion

### **Mandat :**

Conformément à [l'article 17.1.6.2](#) de la convention collective, l'APUO et l'employeur conviennent d'établir un comité consultatif mixte sur l'équité, la diversité et l'inclusion. Le Comité d'équité, de diversité et d'inclusion (CÉDI) donne son avis sur toute mesure et procédure d'équité, de diversité et d'inclusion en matière d'emploi envisagée qui affecte l'unité de négociation de l'APUO. Il peut proposer des mesures et des procédures qui affectent la sélection et l'embauche de membres de groupes d'équité, ou leurs conditions de travail.

Le comité fait rapport chaque année au recteur de l'université et au président de l'APUO sur le succès des procédures et mesures d'équité, de diversité et d'inclusion en matière d'emploi et sur la nécessité de les réviser, le cas échéant.

Le comité est composé de huit membres, quatre membres nommés par l'employeur et quatre membres nommés par l'APUO. Au moins une personne nommée par partie sera une femme. La présidence du comité est élue par ses membres et a un droit de vote.

### **Membres du comité :**

*Quatre membres nommés par l'APUO*

**Mythili Rajiva** (Agente d'équité de l'APUO - Études féministes et de genre)  
Fin du mandat : 2023-06-30

**Awad Ibrahim** (Éducation)  
Fin du mandat : 2023-06-30